

SNUIPP INFOS

PSY EN

SOMMAIRE

Actus

PAGE 2

DOSSIER**PsyEN, un métier bousculé**

PAGE 3

**De nouveaux dispositifs
censés fluidifier les parcours**

PAGE 4

3 questions à François Gonon

PAGE 5

Un diagnostic, sinon rien

PAGE 6

Entretien avec Sébastien Ponnou

PAGE 7

**Le regard de la FSU-SNUipp
Une déontologie partagée**

PAGE 8

PRENDRE DE LA HAUTEUR POUR L'ÉGALITÉ DES DROITS

Le vingtième anniversaire de la loi de 2005 sur l'égalité des droits et des chances pour tous, est l'occasion de s'interroger sur l'évolution de la scolarisation des enfants en situation de handicap et de leur prise en charge. Quelles ont été les conséquences de cette loi sur les métiers de psychologues de l'Éducation nationale ?

Le rôle des psychologues scolaires auprès des élèves, des enseignant.es et des familles a enfin été reconnu par la création du corps des psychologues de l'Éducation nationale en 2017. Cependant, la prépondérance de la MDPH, l'inclusion de plus en plus importante sans moyens supplémentaires a généré des situations de souffrance aussi bien pour les élèves que pour les personnels.

Dans le but d'améliorer l'attractivité des métiers, le ministère envisage de créer des pôles de santé et de bien-être à l'école, regroupant médecins scolaires, infirmier.es scolaires, assistants et assistantes sociales et PsyEN sous l'autorité des DASEN. Ce dispositif serait complété par la création de postes de « psychologue-conseiller technique en santé mentale ».

Si les difficultés de ces quatre professions sont réelles, elles ne seront pas résolues par la mise en place d'un nouveau pilotage mais par une réelle politique de recrutement, d'amélioration des conditions de travail et d'une revalorisation.

ACTUS

Vous avez dit mobilité ?

	2023	2024	2025
Entrants	165	168	139
Sortants	39	49	49
Nombre de mutations	126	119	96

La mutation entre académies est devenue très difficile et cette année encore, certaines PsyEN-EDA se sont vu, parfois pour la quatrième fois, refuser l'entrée dans leur académie de résidence. Pour toutes questions sur les recours à l'inter-académique, une seule adresse : psy@snuipp.fr.

Assises de la santé scolaire

Afin de relancer l'attractivité des métiers, le ministère envisage la création d'un pôle de santé et de bien-être à l'école, avec une nouvelle fonction de « psychologue-conseiller technique en santé mentale » auprès des DASEN. Jusqu'à présent l'IEN de circonscription est le supérieur hiérarchique des PsyEN-EDA et la nomination d'un-e conseiller-e technique les assimilerait aux personnels médico-sociaux.

Cette double source de prescriptions pourrait ajouter de nouvelles tâches alors que les PsyEN ne parviennent déjà pas à mener à bien toutes leurs missions. L'augmentation des horaires est un risque qui n'est évidemment pas à écarter dans ce cadre.

Le risque est de voir disparaître la sectorisation, ce qui réglerait en un tour de main le problème des postes vacants mais générerait un surcroît de travail avec des demandes émanant à la fois des Plateformes de coordination et d'orientation (PCO) et des PAS. Et qu'advierait-il des RASED ?

Dans l'attente des annonces prévues le 14 mai, date des assises de la santé scolaire, la FSU appellera à l'action si le schéma proposé n'évolue pas.

L'inclusion, oui ! Mais pas comme ça...

Le 11 février 2005, l'adoption de la nouvelle loi handicap promettait la mise en place de compensations au plus près des besoins des élèves et de promouvoir l'égalité des droits et des chances. Quel bilan 20 ans après ? La dernière enquête de la FSU-SNUipp auprès de 1200 PsyEN pointe une explosion de leur temps de travail, du nombre de bilans et de comptes rendus à rédiger au détriment de la prévention et de l'accompagnement des enfants et de leur famille. Le manque de moyens suffisants pour une inclusion de qualité engendre des conditions d'apprentissage dans les écoles trop souvent détériorées et bien loin d'atteindre les objectifs de la loi. Faire évoluer une société dans la prise en compte de la différence ne se décrète pas, cela se construit.

La FSU-SNUipp revendique :

- un recrutement massif de personnels qualifiés, RASED, AESH
- le développement d'équipes pluriprofessionnelles
- une augmentation des places dans les établissements médico-sociaux,
- des temps de concertations entre professionnels,
- le renforcement de la formation sur le temps de travail.
- une augmentation des moyens dévolus à l'accompagnement des enfants en situation de handicap en concertation avec les personnels concernés.

Chiffre-clé

21

C'est le déficit de recrutements de PsyEN à l'issue de la publication des résultats d'admissibilité au concours de recrutement externe (99 admissibles pour 120 places ouvertes). Le risque est de voir ce chiffre augmenter lors de la publication des résultats d'admission le 23 avril prochain.

DOSSIER

PsyEN, un métier bousculé

Aujourd'hui, 235 400 élèves en situation de handicap sont scolarisés en milieu ordinaire dans le premier degré avec un PPS (projet personnalisé de scolarisation). À cette masse critique, s'ajoutent les élèves dits à besoins éducatifs particuliers (BEP) avec un Plan d'accompagnement personnalisé (PAP), un Plan Personnalisé de réussite éducative (PPRE) ou encore un Projet d'accueil individualisé (PAI).



© Millerand

CETTE ÉVOLUTION a fait naître de nouveaux dispositifs d'accompagnement (cf. page 4). Les Maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) ne pouvant plus répondre aux demandes de compensation formulées par les familles, le ministère a mis en place les Pôles inclusifs d'accompagnement localisé (PIAL), outil de gestion du travail des AESH, et depuis septembre 2023 le LPI (Livret de Parcours Inclusif).

Depuis septembre 2024, un nouvel échelon, le Pôle d'appui à la scolarisation (PAS) a été instauré à titre expérimental dans quatre départements précurseurs et devrait se déployer progressivement sur tout le territoire (cf. page 4).

Le choix du projet pour l'élève dépend d'éventuels diagnostics pour lesquels les PsyEN sont parfois sollicités. On ne peut s'empêcher de faire un parallèle avec la situation des psychologues au début du siècle quand il a été demandé à Binet et Simon de créer une échelle métrique de l'intelligence afin de détecter les élèves en difficultés et de les affecter à l'époque en classe de perfectionnement.

L'utilisation universelle des échelles de l'intelligence de Wechsler interroge d'autant plus que la dimension psychoaffective et

clinique du testing s'est appauvrie pour un substrat plus cognitif, basé sur les fonctions exécutives. Les psychologues qui historiquement se définissaient comme membres du RASED ont vu leurs pratiques évoluer significativement (cf. page 6).

Alors que les synthèses RASED permettaient une réflexion partagée et globale sur les situations

de difficultés scolaires, l'assèchement des RASED et les vacances de postes ont mis fin à cette modalité de travail et les demandes de compensation auprès des MDPH sont en recrudescence.

En appui à la gestion des élèves aux comportements difficiles, les Dispositifs d'auto-régulation (DAR) devraient être étendus à tous les élèves porteurs de troubles neuro-

développementaux (cf. page 7). Ces dispositifs se réfèrent à un modèle neuro scientifique dominant dans le champ de la recherche en éducation dont François Gonon pointe les limites dans son dernier ouvrage (cf. page 5).

D'autres chercheurs, comme Sébastien Ponnou (page 7) questionnent également l'efficacité des remédiations médicamenteuses basées sur ce modèle, pour les troubles tels que le Trouble déficitaire de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDAH).

**LE CHOIX DU PROJET
POUR L'ÉLÈVE DÉPEND
D'ÉVENTUELS DIAGNOSTICS
POUR LESQUELS LES
PSYEN SONT PARFOIS
SOLLICITÉS.**

DOSSIER

De nouveaux dispositifs censés fluidifier les parcours

Les dernières années ont vu se succéder plusieurs dispositifs qui visent essentiellement à mutualiser les moyens pour l'accompagnement des élèves à besoins éducatifs particuliers ou en situation de handicap et il devient complexe de s'y repérer.

Les dernières nouveautés, censées fluidifier l'accompagnement des EBEP, sont la mise en ligne d'un Livret de Parcours Inclusif (septembre 2023) et les Pôles d'appui à la Scolarisation.

LE LIVRET DE PARCOURS INCLUSIF (LPI)

Le ministère a décidé la création d'un système d'information dédié aux élèves sous la forme d'un livret numérique pour, selon lui, améliorer le suivi des élèves notifiés.

Ce déploiement est encore très partiel sur le territoire, mais localement l'administration a tendance à faire pression en refusant une demande de pré-orientation en SEGPA si le LPI ne fait pas apparaître de prise en charge par le RASED.

Il est également prévu à terme un accès pour les psychologues de l'Éducation nationale. Cet outil, dont le logiciel fonctionne encore mal, ne répond pas

aux attentes de terrains et pose des difficultés d'accès, de gestion des données et de leur conservation. À ce jour, il ne permet en aucun cas de répondre aux objectifs annoncés en termes de mutualisation, de récupération des données et d'accès partagé.

LE PÔLE D'APPUI À LA SCOLARISATION (PAS)

Le déploiement des PAS fait suite aux 12 mesures pour l'école issues de la Conférence Nationale du Handicap (CNH) du 26 avril 2023.

« LES PAS DEVRAIENT PROGRESSIVEMENT SE DÉPLOYER SUR TOUT LE TERRITOIRE »

Les PAS devraient progressivement se déployer sur tout le territoire. Ce dispositif, coordonné par un enseignant et un personnel issu d'un ESMS, peut être saisi par les familles et les équipes pour des élèves notifiés ou non. Son objectif est de « trouver des réponses rapides et adaptées... pour des difficultés d'adaptation des élèves, d'accès au savoir et aux compétences » en conseillant et accompagnant les parents, en proposant des interventions et des réponses et en coordonnant les AESH. Les coordonnateurs ont alors toute latitude pour demander des bilans aux personnels ressources de proximité (RASED, EMAS...).



© Millerand / NAJA

Vigilances

La FSU-SNUipp a fait l'analyse de la mise en place du LPI et a pointé notamment des problèmes éthiques, la dégradation des conditions de travail des personnels qui le renseignent et le choix politique de remplacer la nécessaire concertation des équipes par un outil numérique. Concernant les données des élèves, ce fonctionnement pourrait constituer un problème déontologique de fichage.

Concernant les PAS, mis en place uniquement dans quatre départements en septembre 2024, la FSU-SNUipp est particulièrement attentive au respect de la place de chacun, notamment au niveau des membres des personnels RASED, ainsi qu'à la place du soin dans un lieu d'apprentissages.

DOSSIER

3 QUESTIONS À...



François Gonon

directeur de recherche émérite au CNRS, rattaché à l'Institut des Maladies Neurodégénératives de l'université de Bordeaux

1 LES NEUROSCIENCES PERMETTENT-ELLES DE MIEUX COMPRENDRE LES DIFFICULTÉS SCOLAIRES ?

Les neurosciences se donnent pour but de décrire le fonctionnement biologique du système nerveux. Elles peuvent le faire en situation d'apprentissage, par exemple lors de la lecture. Par contre, selon les experts les plus reconnus, les neurosciences ne sont pas assez avancées pour être à même de proposer de nouvelles méthodes pédagogiques. Tout ce que nous savons d'utile en pédagogie pour l'instant ne vient pas des neurosciences, mais de la psychologie cognitive. Mettre dans le même sac ces deux disciplines sous l'étiquette des neurosciences cognitives est une sorte d'imposture aux dépens de la psychologie cognitive et de la pédagogie expérimentale.

2 PERMETTENT-ELLES D'Y REMÉDIER ?

Comme Edouard Gentaz l'a déjà souligné*, aucun marqueur biologique, aucune mesure en imagerie cérébrale ne peut pour l'instant être utilisé pour le diagnostic des troubles des apprentissages. Les différences observées en moyenne par imageries cérébrales entre des dizaines de patients et de témoins sont ténues, peu reproductibles et peuvent aussi bien être la conséquence que la cause des difficultés scolaires. A fortiori, je ne vois pas comment les neurosciences pourraient contribuer à y remédier.

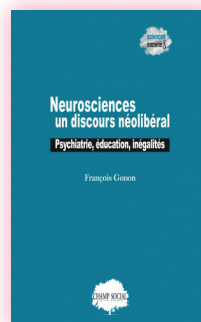
3 SELON VOUS, COMMENT LE PSYCHOLOGUE DE L'ÉDUCATION NATIONALE PEUT-IL TROUVER SA PLACE FACE À CE NOUVEAU PARADIGME DES TROUBLES NEURODÉVELOPPEMENTAUX ?

Les troubles des apprentissages comme la dyslexie ou le TDAH sont des descriptions symptomatiques de difficultés bien réelles. Des soins appropriés et des méthodes pédagogiques adaptées peuvent aider les enfants souffrant de ces troubles. Les recherches en psychologie et en pédagogie permettent d'améliorer leur prise en charge et doivent être enseignées aux psychologues. Par contre le concept de trouble du neurodéveloppement n'est ni vrai ni faux, mais vide de sens. Il repose sur un postulat trivial et trop général, affirmant que le cerveau d'un enfant souffrant, par exemple, de dyslexie ne fonctionne pas comme il devrait. En l'absence d'observations scientifiques précises, reproductibles et établissant un lien causal avec le trouble, cet étiquetage n'est, sauf maladie génétique rare, qu'un vernis de scientificité cachant notre ignorance.

* cf. SNUipp INFOS n° 146

« LE CONCEPT DE TROUBLE DU NEURODÉVELOPPEMENT N'EST NI VRAI NI FAUX, MAIS VIDE DE SENS »

Ressource métier



François Gonon, *Neurosciences, un discours néolibéral. Psychiatrie, éducation, inégalités*, Éditions Champ social

Délai de validité de deux ans du bilan psychologique : vrai ou faux ?

La passation d'un bilan psychologique pour un enfant n'est pas un acte banal aussi bien pour l'enfant que pour le professionnel. Si les MDPH se doivent de réactualiser les compensations pour les enfants en situation de handicap tous les deux ans, « la reconduction d'un bilan psychologique ne doit pas être systématique... et les mesures obtenues à l'aide des tests d'intelligence restent stables au fil du temps comme en attestent les mesures de fidélité test-retest (Grégoire, 2019).

À ce sujet, lire l'argumentaire proposé par Rodrigue Ozenne et Katia Terriot, formateurs à l'Institut national d'étude du travail et d'orientation professionnelle (Inetop) :

https://appea.org/uploads/fichiers/2023/10/Argumentaire_MDPH_Terriot_final.pdf

DOSSIER

REPORTAGE

Un diagnostic, sinon rien

L'entrée en force des neurosciences a entraîné une augmentation de l'étiquetage des élèves, comme constaté par un RASED du Finistère. Les anciennes « psychologues scolaires » ont également vu leur pratiques se modifier en 20 ans notamment l'affaiblissement des RASED.



© Millerand : les Grenades / NAJA

DANS LE RASED DE PLOZEVET

dans le Finistère, la maîtresse E et la psychologue EN-EDA, font le constat d'une multiplication des diagnostics. « Les enfants, "HPI", dys ou encore "TDAH" fleurissent », affirment Dorothee et Nathalie. Certaines familles n'ont pas d'autres choix que de se tourner vers les RASED afin d'obtenir des bilans demandés par des professionnels extérieurs à l'école pour mettre en place des plans d'accompagnement personnalisé ou pour demander un accompagnement humain.

En 20 ans, la psychologue constate que les bilans se sont multipliés par trois. Mais pour ces professionnelles, ce n'est pas sans conséquence. « L'étiquetage peut enfermer l'enfant dans un fonctionnement, celui de se conformer à l'identité du diagnostic qui a été posé. Cela risque d'entraver les apprentissages des élèves et leurs possibilités d'évoluer » expliquent les deux professionnelles. « C'est aussi n'avoir qu'une vision parcellaire de l'enfant et l'enfermer dans son mal-être », complète Dorothee. « Trop souvent, on réduit la rééducation au trouble diagnostiqué sans prendre en compte la souffrance de l'enfant, la famille, son environnement, les relations avec la fratrie, ses pairs, etc ». Nous devons faire un gros travail pour déconstruire les étiquettes posées afin d'avoir une approche plurielle, multifactorielle, flexible et dynamique qui met l'enfant au centre et le prend dans sa globalité.

« JE NE RECONNAIS PLUS MON MÉTIER »

Odile exerce comme PsyEN en Seine et Marne au Mée-sur-Seine depuis 36 ans. Elle a commencé sa carrière au sein des GAPP puis des RASED. La circonscription où elle exerçait comptait 17 psychologues et enseignant-e-s spécialisé-e-s contre sept aujourd'hui.

« On ne travaille plus de la même manière : j'aimais le travail collectif, le regard croisé de chacun selon sa spécialité pour élaborer une réflexion sur l'analyse de la difficulté et son suivi. » La disparition des CCPE au bénéfice de la MDPH a engendré

un éloignement des situations des élèves : tout est devenu opaque et s'est externalisé.

Odile regrette également l'isolement des psychologues. Elle a travaillé pendant 7 ans totalement seule, et bien qu'elle ait pu retrouver un travail de réseau aujourd'hui, elle ne peut que rarement rencontrer ses collègues, faute de local dédié. Elle note également rencontrer de plus en plus de PE en détresse. Les réunions institutionnelles autrefois rares se sont multipliées et représentent désormais la moitié de son activité alors que, pour elle, il est essentiel de pouvoir exercer sur le terrain au plus près des élèves et des familles.

RASED complets mais désorganisés

L'enquête FSU réalisée en juin 2023 a montré que nombreux PsyEN souffrent d'isolement mais également que même des RASED complets fonctionnent de manière très dégradée.

À Nantes, le psychologue de l'EN travaille ainsi avec un RASED « complet » (1 psy, 4E, 1G) pour 6 000 élèves. À Chaumont, le RASED est incomplet, pas de G mais 3E dont 2 non formés. À Pau, le RASED est complet avec 1 psy, 1E et 1G pour toute la circo. Le travail perd de son sens et le saupoudrage des aides n'apporte pas grand chose mis à part une donnée chiffrée dans un tableau. L'organisation des réunions de synthèse RASED est devenue complexe en raison des agenda chargés des uns et des autres alors qu'elles permettent de croiser les regards sur une situation et de prendre le temps la réflexion collective à propos de situations d'élèves. Il faut certes des RASED complets, mais sur des secteurs d'intervention à taille humaine...



L'ENTRETIEN

« L'hypothèse d'une étiologie biologique de l'hyperactivité diminue à mesure que les études progressent. »

Sébastien Ponnou est psychanalyste et professeur des universités en sciences de l'éducation à l'université Paris 8. Il dirige l'Observatoire Épidémiologique et Clinique de l'Enfant et de l'Adolescent (LabCom EOLE). Il est une personnalité qualifiée auprès du Conseil de l'Enfance et de l'Adolescence du HCFEA.

TDAH : UNE ÉTIQUETTE OU UN SYMPTÔME ?

Défini pour la première fois dans le DSM-III, le TDAH est considéré comme le trouble mental le plus fréquent chez les enfants d'âge scolaire. L'hypothèse d'une étiologie biologique de l'hyperactivité diminue à mesure que les études progressent. Pour cette raison, le diagnostic de TDAH se fonde exclusivement sur des symptômes peu spécifiques et une appréciation très aléatoire du comportement de l'enfant. En France, la prévalence de 3,5 à 5,6 % pointée par une seule étude reste à établir en raison des biais scientifiques et conflits d'intérêts de cette même étude.

QUE DIRE DE SON TRAITEMENT MÉDICAMENTEUX ?

Un seul médicament est autorisé en France pour le traitement du TDAH sous forme simple (Ritaline®) ou sous forme retard (Ritaline-LP®, Quasym®...). Le traitement est indiqué chez l'enfant à partir de 6 ans « lorsque les mesures correctives psychologiques, éducatives, sociales et familiales seules s'avèrent insuffisantes ». Sa prescription est soumise à un encadrement et à des conditions de délivrance stricts : prescription initiale et renouvellements annuels réalisés en milieu hospitalier par des médecins spécialistes jusqu'en septembre 2021 puis renouvellements mensuels sur ordonnance sécurisée, identification du pharmacien exécutant l'ordonnance. La consommation de cette molécule concerne des dizaines de milliers d'enfants et se double d'une mise à mal systématique des réglementations de prescription. Plus encore, les consultations en CMPP ou CMP qui font référence en termes de soin de l'enfant et d'accompagnement des familles diminuent à mesure que la médication progresse. Selon ces différentes perspectives, la formation des médecins généralistes est une chance si elle permet de mieux tenir compte de la complexité des situations de souffrance psychique de l'enfant, de réactualiser les consensus scientifiques internationaux – notamment concernant les effets indésirables de mieux en mieux documentés pour le méthyl-

phénidate – et de soutenir la nécessité d'associer la prescription aux pratiques psychothérapeutiques et éducatives de première intention. Dans le cas contraire, elle ne contribuera qu'à alimenter une forme de dérégulation du soin, qui nuit fortement au secteur pédopsychiatrique et ne profite ni aux professionnels, ni aux enfants, ni aux familles.

QUELLES ALTERNATIVES ?

En France, les pratiques psychothérapeutiques, éducatives et sociales sont recommandées en première intention. De manière générale, l'OMS soutient la mise en œuvre de pratiques de santé mentale qui tiennent compte d'une approche globale, centrée sur la personne, sur son rétablissement et sur ses droits... Il existe en France une grande diversité de pra-

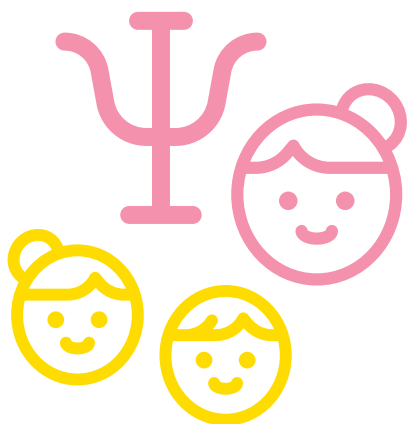
tiques psychothérapeutiques, éducatives et sociales : psychanalyse, thérapies psychodynamiques et cliniques, psychothérapie institutionnelle, ethnopsychiatrie, médiations thérapeutiques, pratiques d'atelier, thérapies familiales et groupales, groupes de parole... Sans oublier les formes mixtes susceptibles de contribuer au soin des enfants et au soutien des familles.

Ces différentes approches bénéficient d'une reconnaissance scientifique à même de soutenir leur déploiement par les pouvoirs publics... Et il convient d'ajouter les savoir-faire éducatifs inspirés des grandes figures de la pédagogie, de l'éducation populaire, des pédagogies nouvelles et alternatives, de l'éducation spécialisée et de l'intervention sociale...

Bref, autant de références à contre-courant de la biologisation et de la médication de l'enfance, qui doivent permettre aux PsyEN, aux enseignants, aux ATSEM et aux AESH de s'autoriser de leurs savoirs et de leurs savoir-faire pour soutenir, accompagner, éduquer et transmettre.

« LES PRATIQUES PSYCHOTHÉRAPEUTIQUES, ÉDUCATIVES ET SOCIALES SONT RECOMMANDÉES EN PREMIÈRE INTENTION »

LE REGARD DE LA FSU-SNUIPP



Une déontologie partagée

Accueillir tous les élèves, c'est bien, mais veiller à la qualité de la scolarisation des enfants dans une école qui se doit d'être « inclusive », c'est mieux.

Pour cela, plusieurs conditions sont nécessaires, par exemple que l'effectif de la classe soit allégé, que les élèves en situation de handicap bénéficient de l'accompagnement d'un-e AESH en fonction de leurs besoins...

La FSU-SNUipp revendique le réabondement des postes d'enseignants spécialisés, un temps institutionnel à disposition des équipes et des secteurs limités à 600 élèves par psychologue.

Plusieurs psychologues de l'Éducation nationale, en parallèle de la mise en œuvre du LPI, voient apparaître dans l'organisation de leur circonscription des « nuages » permettant de déposer en ligne des demandes d'aides RASED, des listes de noms d'élèves suivis... Hors de tout respect du code de déontologie des psychologues.

« LA FSU-SNUIPP EST TRÈS ATTACHÉE AU RESPECT DE LA DÉONTOLOGIE DE LA PROFESSION RÉGLEMENTÉE DE PSYCHOLOGUE DANS L'ÉCOLE. »

La FSU-SNUipp est très attachée au respect de la déontologie de la profession réglementée de psychologue dans l'école. En janvier dernier, en compagnie de 17 organisations représentatives de différents champs de la psychologie : SNES-FSU, le SE-UNSA, la SFP, la FFPP, l'APsyEN, l'AFPEN... **La FSU-SNUipp s'est engagée en signant la charte constitutive du Comité National Consultatif de Déontologie des Psychologues (CNCDP) qui se veut une alternative à la création d'un ordre des psychologues. Tous les avis rendus par le CNCDP, notamment sur la transmission nominative, sont disponibles en ligne.**

🌟 <https://cncdp.fr/index.php/index-des-avis>



AGENDA

Le colloque des Psychologues de la FSU ayant pour thème « Mouvements autour de la santé mentale : désinstitutionnalisation, déprofessionnalisation, externalisation. Quels enjeux pour les psychologues et la psychologie » se tiendra à Bagnolet, dans les locaux de la FSU, 22 rue Malmaison, le jeudi 26 et vendredi 27 juin 2025. **Inscription auprès des sections départementales FSU-SNUipp.**

Pour aller plus loin

BIBLIOGRAPHIE

Les neurosciences cognitives dans la classe de J.L. Berthier, G. Borst, M. Desnos et F. Guilleray aux éditions ESF

Les troubles du neuro-développement sous la direction de Louis Sciara, aux éditions ERES

RESSOURCES EN LIGNE

Stanislas Morel : « Quel rôle jouent les sciences cognitives dans la compréhension de la dyslexie ? »

🌟 <https://snu2.fr/3S4jV1o>

Webinaire de la FSU-SNUipp
« L'école inclusive, vraiment ? »

🌟 <https://snu2.fr/42TbsnQ>

CONSTRUIRE ENSEMBLE NOS MÉTIERS !

Universités d'automne et de printemps, stages, réunions d'information... : donnez ensemble du sens à nos métiers

JE ME SYNDIQUE !

66% du montant de la cotisation remboursés sous forme de déduction fiscale ou de crédit d'impôt.

Adhérer pour l'année scolaire 2024 / 2025

FSU SNUipp